



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	Basell Polyoléfines France (BPO)
Adresse de l'établissement :	Usine chimique de l'Aubette Chemin départemental 21F 13130 BERRE L'ETANG
Situation administrative et étude de dangers :	Etablissement SEVESO seuil Haut Exploitation autorisée par arrêté préfectoral complémentaire N°2013-272 PC du 21/08/2013. Les unités exploitées par BPO font l'objet d'études de dangers dont les dernière révisions (réexamen quinquennal) ont été émises entre février 2018 et février 2023.
Activité de l'établissement :	Plusieurs unités composent BPO : - Vapocraqueur, qui produit principalement de l'éthylène et du propylène à partir de diverses coupes pétrolières - PE, qui produit du polyéthylène à partir de l'éthylène ; - PP, qui produit du polypropylène à partir du propylène ; - EBD, qui extrait le butadiène d'un mélange de butane et de butènes produit notamment par le vapocraqueur ; - DIB, qui produit du di-isobutène et du tri-isobutène à partir notamment de butènes en provenance de l'EBD ; - Unités logistiques de chargement/déchargement par camions et wagons-citernes des différentes charges et produits.
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	Les substances manipulées sont essentiellement inflammables et éventuellement toxiques
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	En cas d'accident, le site communique sur la plateforme Allo Industrie (https://www.allo-industrie.com/etang-de-berre/). En cas d'incident circonscrit aux limites du site, le Plan d'Opération Interne définit la gestion de crise mise en place par l'exploitant pour assurer la maîtrise de l'évènement et notamment les moyens de communication vis-à-vis des services de l'Etat, des services d'urgence et des communes concernés ainsi que les informations à leur transmettre. En cas d'incident dépassant les limites du site, le PPI mis en œuvre par le Préfet définit les moyens de communication mis en place pour assurer la sauvegarde des populations.

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Du fait de la nature des produits dangereux manipulés, on peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés : - une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc), - un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques, - la dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).
En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	En cas d'accident majeur, les consignes à respecter hors site sont : - Ecouter la radio - Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche - Fermer portes et fenêtres, arrêter les aérations
Nature du risque et conséquences :	La nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir et les consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence sont explicitées dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Berre l'Etang.
Effets transfrontaliers* :	Non concerné
* uniquement si concernées	
Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
Modalités d'obtention de toute autre information pertinente	ud-13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr